

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/038

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : PREVISION DES COUPES EN FORET COMMUNALE CANTON ST HUBERT, FEYWALD ET WALDLOTHRINGEN EXERCICE 2020 - MODIFICATION

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Guy ROSSLER, adjoint au maire, qui rappelle que :

- par délibération en date du 24 octobre 2019, le conseil municipal avait approuvé l'état de prévision des coupes en forêt communale de SARRALBE (cantons St Hubert, Feywald et Waldlothingen) établi par les services de l'Office Nationale des Forêts (Unité Territoriale d'Albestroff-Sarralbe) pour l'exercice 2020 selon détail ci-après :

Désignation	Volumes et montants H.T.
Bois d'œuvre et B.I.L.	1.578 m ³
Bois non façonné (avec vente/pied)	2.119 m ³
TOTAL	3.697 m³
Recette brute escomptée	111.269,00 €
Frais d'exploitation estimés	53.416,58 €

- le 26 mai 2020, l'Office National des Forêts a transmis un état prévisionnel des coupes 2020 révisé contenant les volumes réellement façonnés et les recettes brutes associées qui ont été revues en conséquence.

- les volumes et recettes issus de la vente de bois de chauffage sont maintenus mais reportées à l'automne 2020.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- approuve l'état de prévision révisé des coupes en forêt communale de SARRALBE (cantons St Hubert, Feywald et Waldlothingen) établi par les services de l'Office National des Forêts (Unité Territoriale d'Albestroff-Sarralbe) pour l'exercice 2020 selon détail ci-après :

Désignation	Volumes et montants H.T.
Bois d'œuvre et B.I.L.	1.310 m ³
Bois façonné	133 m ³
Bois non façonné (avec vente/pied)	2.119 m ³
TOTAL	3.562 m³

- prend acte que la recette nette escomptée est de 95.511,00 € H.T. et les frais d'exploitation sont estimés à 53.416,58 € H.T.,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif principal de 2020,
- sollicite l'intervention de l'O.N.F. pour lancer une consultation pour l'ensemble des travaux d'exploitation mentionnés sur le devis (suivi et réalisation),
- autorise l'O.N.F. à suspendre les coupes en cas de mévente,
- rappelle que le prix de vente du stère de bois façonné (entreposé en bord de route forestière) est fixé à 50,00 € TTC quelle que soit l'essence,
- rappelle que le prix de vente du stère de bois façonné est fixé à 25,00 € TTC quelle que soit l'essence pour le personnel retraité ou les ayants droit du régime local de la Ville (1 personne concernée Mme SCHERRIER Renée),
- rappelle que la prestation de matérialisation des lots de bois de chauffage est estimée à 1.706 stères.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT